



14ème législature

Question N° : 16771	De Mme Daphna Poznanski-Benhamou (Socialiste, républicain et citoyen - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >médecins	Analyse > binationaux. diplômes. perspectives.
Question publiée au JO le : 29/01/2013 Question retirée le : 19/02/2013 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Daphna Poznanski-Benhamou attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des binationaux étant titulaires d'un diplôme de médecine étranger extra-communautaire et souhaitant venir en France pour y exercer leur métier. Les binationaux français ayant validé leurs études de médecine à l'étranger dans un pays extra-communautaire ne peuvent exercer la médecine en France car leur diplôme n'est pas reconnu par les autorités françaises. Dans le même temps, une demande de poste de Faisant fonction d'interne (FFI), postes ouverts aux titulaires d'un diplôme de médecine étranger extra-communautaire, leur est systématiquement refusée au motif qu'ils sont Français. Si la non-reconnaissance de leur diplôme étranger apparaît légitime dans le cas où le degré d'exigence de leur formation ne correspond pas aux normes françaises, l'impossibilité pour eux de pouvoir passer par un poste de Faisant fonction d'interne, pourtant ouvert aux ressortissants étrangers extra-communautaires, constitue une profonde injustice. Elle souhaite savoir quelles mesures la ministre entend engager pour remédier à ce problème.